Leparisien.com Page 1 of 2



□ Imprimer

Fermer la fenêtre ⊠

## ENVIRONNEMENT.

## Nouvelle alerte médicale sur les incinérateurs

Un collectif de trois mille médecins demande aux pouvoirs publics de suspendre la construction des nouveaux incinérateurs de déchets. Si aucune dioxine ne s'en échappe plus, d'autres polluants dangereux pourraient nuire à la santé humaine.

LE LIEN est désormais officiellement établi : les populations ayant vécu dans les années 1980 près d'incinérateurs d'ordures ménagères ont bien plus de risques d'avoir un cancer que la moyenne des Français (jusqu'à 22 % supplémentaires pour les sarcomes des tissus mous, 16 % pour les cancers du foie, 9 % pour les cancers du sein...) Mais alors que l'Institut de veille sanitaire vient de rendre la première étude d'envergure qui confirme et conforte les premiers résultats donnés il y a deux ans, des voix de plus en plus inquiètes s'élèvent chez les opposants à l'incinération et chez les médecins. Cette prise de conscience médicale collective est une première : trois mille d'entre eux, toutes spécialités confondues, dont de nombreux cancérologues, viennent de se regrouper au sein de la Coordination nationale médicale Santé et Environnement. Objet de leurs craintes : l'impact sur la santé du « cocktail » de polluants qui sort encore des cheminées des usines, bien qu'elles aient été toutes rénovées entre 2002 et 2005.

## Le parc a été mis aux normes

A l'automne dernier, à l'issue du Grenelle de l'environnement, ils avaient réclamé à la fois un moratoire sur les nouvelles constructions d'incinérateurs et le recours aux méthodes alternatives de destruction des déchets (recyclage, compostage...). Et surtout, de nouvelles études. « Combien de temps devront patienter ceux qui vivent encore aujourd'hui près d'un incinérateur pour savoir s'ils risquent un jour d'avoir un cancer ? » s'insurge Sébastien Lapeyre, chargé de mission au Centre national d'information indépendante sur les déchets.

Certes, l'ensemble du parc des incinérateurs a été mis aux normes. Et on est aujourd'hui bien loin des situations dangereuses qu'ont connues certaines régions de France, comme à Gilly-sur-lsère, un village de Savoie totalement contaminé par la dioxine, de la population au bétail en passant par le lait. « En 1990, on évaluait les émissions de dioxines à un kilo par an sur l'ensemble de la France... En 2006, on est tombé à huit grammes ! » rassure Hubert de Chefdebien, président du Syndicat national des concepteurs et constructeurs des industries du déchet. « Le mythe de la dioxine est derrière nous, insiste un conseiller du ministère de l'Ecologie. Les systèmes installés dans les cheminées filtrent tout ce qui passe et le panache de fumée qui en sort est principalement composé de vapeur d'eau. » L'InVS considère ainsi que l'on peut s'attendre à une diminution du risque de cancer chez les populations exposées aux niveaux actuels d'émission.

Mais pour les médecins, « les dioxines sont l'arbre qui cache la forêt ». Le professeur Belpomme, cancérologue à l'hôpital Georges-Pompidou et président de l'Association pour la recherche thérapeutique anticancéreuse, s'alarme de « cette mise aux normes des incinérateurs qui ne résout ni le problème de l'incinération ni des dangers sanitaires de l'incinération. Car encore faut-il savoir ce qu'on y met à brûler... Et la plupart du temps, on jette dedans un peu tout et n'importe quoi et c'est une mixture de substances potentiellement dangereuses qui s'échappe des cheminées ». Le spécialiste estime qu'il faut de toute urgence, au nom du principe de précaution, arrêter de construire des incinérateurs « pour ne surtout pas refaire l'erreur de l'amiante ».

Frédéric Mouchon et Laure Pelé

Leparisien.com Page 2 of 2

Le Parisien , lundi 07 avril 2008



IVRY-SUR-SEINE (VAL-DE-MARNE), HIER. Selon le professeur Belpomme, cancérologue à l'hôpital Georges-Pompidou , la mise aux normes des incinérateurs n'est pas suffisante : « Encore faut-il savoir ce qu'on y met à brûler. » (LP/JEAN-BAPTISTE QUENTIN.)

□ Imprimer Fermer la fenêtre 
□

Droits de reproduction et de diffusion réservés © Le Parisien 2005